

décembre 2012 / [www.acatfrance.fr](http://www.acatfrance.fr)

# COURRIER de l'ACAT # 317

magazine chrétien des droits de l'homme

L'alliance des sources  
de Guy Aurenche

Entretien  
avec Pierre Toulat

# SIERRA LEONE LE JEU TROUBLE DU GROUPE BOLLORÉ

Expropriations, compensations minimales, intimidations, affaiblissement des populations... La dernière opération foncière d'une multinationale détenue en grande partie par le groupe Bolloré illustre tous les risques de l'accaparement des terres dans les pays du Sud. Mais face à ce Goliath, des villageois résistent.

En mars 2011, Socfin, une multinationale détenue à près de 40% par Bolloré, a pris le contrôle de 6 500 hectares de terres agricoles pour établir des plantations de palmiers à huile et d'hévéas dans la chefferie de Malen, au sud de la Sierra Leone. L'investissement initial, estimé à 100 millions de dollars, a bénéficié d'un soutien au plus haut niveau du gouvernement sierra leonais. Le terrain visé comprenait entre environ 30 villages et 120 familles propriétaires de terres.

À la signature du bail, s'étalant sur 50 ans, Socfin s'est engagé à verser des compensations financières pour la perte des plantations et des fermes existantes dans la zone, en plus d'un paiement annuel de loyers aux propriétaires. Le directeur de Socfin Sierra Leone a assuré que l'entreprise s'engageait aussi à construire un hôpital, un réseau de routes, des écoles et des logements, pour un coût de 19 millions de dollars. En outre, la société a pris l'engagement de payer des projets de développement social et a estimé que 10 000 emplois pourraient être créés.

## L'opposition bâillonnée

Malgré ce soutien politique, et en dépit de toutes ces belles promesses, le projet se heurte à une forte résistance de la population locale. Les communautés touchées estiment ne pas avoir été dûment consultées et avoir été flouées dans

la transaction foncière arrangée par un chef local. En octobre 2011, une manifestation pacifique est organisée après plusieurs tentatives de renégociation du contrat de bail... Quarante opposants sont alors arrêtés et emprisonnés. L'un d'entre eux, Eddy Kamara, témoigne : « *La police a arrêté et battu plusieurs d'entre nous... environ 38. Plus tard dans la nuit ils sont venus dans le village, frapper à la porte et prendre les gens de force dans leur maison. Certains d'entre nous ont dû fuir jusqu'à la rivière. Les cadres de l'entreprise désignaient les personnes une à une à la police qui ensuite les arrêtaient avant de les emmener à Pujehun. Une fois en détention, on nous a dit que nous allions tous pourrir en prison... Quinze ont été laissés en cellule et inculpés. L'avocat qui nous a représentés n'a pas été autorisé à déposer une caution et nous avons passé la nuit en prison. Après quoi nous avons été transférés à Pujehun. Nous sommes restés en cellule pendant huit jours. On ne nous a donné aucune nourriture.* »<sup>1</sup>

Alerté, le *Oakland Institute*, un *think-tank* américain spécialisé sur les questions d'accaparement des terres et de sécurité alimentaire, réagit, engage des recherches sur place et publie un rapport qui sonne comme une lourde charge contre Socfin et son actionnaire principal, le groupe Bolloré<sup>2</sup>. Le rapport identifie notamment les problèmes posés par le projet : absence de consultation adéquate, le contrat n'ayant été que partiellement traduit en *mende*, la langue



Rivière à Sanh, 2011.

## L'accaparement des terres

Cent hectares par ici, quelques milliers par là. Chaque semaine, des investisseurs publics ou privés achètent des bouts de terres dans des pays lointains. Ce phénomène, appelé accaparement des terres, s'est généralisé au début des années 2000 et progresse depuis de façon inquiétante.

Indonésie, Congo, Zambie, Soudan, Éthiopie, Philippines... Les pays qui ont le plus vendu de terres font partie des pays les plus pauvres de la planète. Plus de 42% des terres achetées depuis 2000 l'ont été en Afrique. À l'échelle du continent, ce serait près de 5% des terres agricoles qui auraient été accaparées, selon la coalition d'ONG réunies au sein de *Landportalinfo*.

Les terres achetées servent peu à l'agriculture vivrière et à l'alimentation des populations locales : on y produit principalement de l'huile de palme, du jatropha ou encore de l'hévéa et, quand il s'agit de cultures vivrières, elles sont destinées à l'exportation. Enfin, la moitié des parcelles vendues sont exploitées avant la signature du contrat. Parfois, les anciens occupants sont employés dans les nouvelles plantations. Parfois, ils sont simplement déplacés.

Le *Oakland Institute* fait entendre depuis 2008 une autre voix sur ce phénomène. « *Au début de la crise*, dit Frédéric Mousseau, son directeur, *certain leaders politiques et bailleurs de fonds ont appelé à investir dans l'agriculture. On disait que des terres étaient disponibles... Cette idée de terres soi-disant disponibles nous a interpellés. Nous étudions les cas en profondeur et essayons de faire entendre la voix de ceux qui ne l'ont pas !* »

## QUI RACHÈTE L'AFRIQUE ?

### TOP 4 des pays cibles d'investissements

TOP 4 des pays cibles d'investissements				TOP 4 des pays investisseurs			
ETHIOPIE	PIB	Hectares	1	CHINE	PIB		
30,501 M\$	5 345 228			5 367 491	6 998 M\$		
CONGO	PIB	Hectares	2	INDE	PIB		
13,125 M\$	5 034 970			3 270 520	1 843 M\$		
SOUDAN	PIB	Hectares	3	USA	PIB		
68,441 M\$	3 923 430			2 403 358	15 065 M\$		
MADAGASCAR	PIB	Hectares	4	ROYAUME-UNI	PIB		
8,345 M\$	3 698 541			1 859 952	2 481 M\$		

locale, mais aussi manque de transparence, pressions et intimidations, insuffisance des indemnités... « *Le montant offert est très faible par rapport à la valeur réelle des plantations*, explique Frédéric Mousseau, directeur des programmes du *Oakland Institute*. *Ces plantations vont pourtant faire perdre aux communautés leurs moyens de subsistance, forêts et terres agricoles !* »

La légalité des contrats peut aussi être largement mise en doute. Une étude juridique approfondie des contrats de bail signés avec Socfin établit que ces contrats ne sont pas conformes avec le cadre juridique sierra leonais et qu'ils violent plusieurs procédures légales et réglementaires relatives au foncier. Ainsi, le principe de consentement libre et éclairé des propriétaires n'a pas été respecté. De nombreux habitants pensaient par exemple que l'indemnité – en réalité unique – allait être versée chaque année...

Il n'a par ailleurs été remis aux propriétaires de terres aucun reçu ou document stipulant les superficies des terres laissées à Socfin et la compensation versée. Tous les documents sont entre les mains de l'entreprise. Bien qu'il soit explicitement stipulé dans le contrat de bail, aucun plan d'occupation des sols n'a été annexé et l'existence même d'un tel plan est sujette à caution. Or, ne pas délimiter les terres des exploitations familiales avant les opérations de défrichage pose un grave problème : il sera impossible pour les propriétaires et leurs descendants d'identifier leurs terres après 50 ans. On peut ainsi craindre que la longue durée de la location, le manque de documentation et l'absence de bornage rendent finalement le bail permanent.

« *Il est essentiel et urgent de réexaminer l'accord signé avec Socfin*, avance Frédéric Mousseau. *Transparence, documentation adéquate et consultation appropriée sont des conditions*

*nécessaires pour donner aux populations locales voix au chapitre sur l'avenir de ces terres indispensables à leur subsistance. On ne peut pas effacer d'une zone une population seulement parce qu'elle n'est pas "moderne". Pour nous, ce projet est symbolique de la lutte inégale qui se joue entre des villageois et des multinationales en Sierra Leone mais aussi ailleurs.* »

### Bolloré, un investisseur-pieuvre en Afrique

Ces dernières années, les noms de Socfin et de Bolloré ont été associés de façon croissante à des pratiques abusives. Au Cambodge, la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH) observait déjà en octobre 2011 que « *Socfin-KCD avait échoué dans sa responsabilité à respecter les droits de l'homme. Compte tenu du contexte politique cambodgien et du niveau élevé de corruption, Socfin-KCD ne pouvait pas ignorer le contexte dans lequel elle opérait et aurait donc dû prendre des mesures pour évaluer correctement le potentiel d'effets néfastes que ses activités pouvaient entraîner.* »<sup>3</sup>

Au Libéria, où Socfin possède la plus grande plantation d'hévéas du pays, à travers une filiale, la Mission des Nations unies au Libéria (MINUL) a publié en 2006 un rapport qui décrivait la situation désastreuse des droits humains sur la plantation : travail d'enfants de moins de 14 ans, utilisation massive de la sous-traitance, utilisation de produits cancérigènes, suppression de syndicats, licenciements arbitraires, maintien de l'ordre par des milices privées, et expulsion de 75 villages et 400 000 paysans forcés de quitter leur maison pour permettre l'expansion de la plantation.

En raison de la structure complexe et en mille-feuilles des sociétés holding impliquées dans Socfin, basée au Luxembourg, il est, selon le *Oakland Institute*, difficile d'évaluer le degré de contrôle exercé par le groupe Bolloré sur les différentes filiales Socfin. Toutefois, le groupe est l'actionnaire principal de Socfin et Vincent Bolloré, en tant que PDG du groupe, siège au Conseil d'administration de Socfin et de ses filiales.

L'expansion mondiale du groupe Bolloré, plus de sept milliards d'euros de chiffre d'affaires annuel, passe en très grande partie par l'Afrique, où il opère dans 43 pays. Le groupe contrôle des plantations et des services publics, mais aussi des entreprises industrielles, pétrolières, de transport maritime ou ferroviaire ainsi que les principaux ports du continent. « *En élargissant sa présence à la fois dans la production et le transport, précise Frédéric Mousseau, le groupe Bolloré développe un modèle d'intégration qui couvre une gamme d'activités qui convergent vers une logique d'extraction des ressources naturelles des pays en développement, en particulier en Afrique. Affaiblissant les capacités des populations et de leurs gouvernements à gérer eux-mêmes leur économie et leur avenir, une telle stratégie d'expansion contredit clairement l'engagement déclaré du groupe en faveur du développement durable.* »

La menace de procès pour ses opposants ou détracteurs est une pratique qui semble commune pour le groupe Bolloré et ses filiales... En France, il est allé au-delà de la menace en 2009 et 2010. Un journaliste et deux directeurs de France Inter ont alors été attaqués en diffamation pour un reportage qui avait exposé les pratiques du groupe dans les secteurs des chemins de fer, des ports et des plantations au Cameroun. Interrogés, des militants accusaient le groupe d'exploitation des travailleurs, de collusion avec le régime camerounais, de déforestation et de pollution... Par la suite, le tribunal a condamné le journaliste pour ses déclarations faites sur les activités ferroviaires et portuaires de Bolloré mais pas sur celles tenant à la gestion de ses plantations. Le fonctionnement trouble de l'entreprise a pu ainsi être longuement décortiqué pendant le procès.

### Vigilance de l'ACAT

Quelques mois plus tard, le groupe a récidivé en attaquant pour diffamation une photographe indépendante, Isabelle Alexandra Ricq. Celle-ci avait évoqué dans une interview les problèmes dont elle avait été témoin dans les plantations de palmiers à huile de Socapalm au Cameroun : conditions de vie déplorables de l'ethnie pygmée Bagyeli, les problèmes de déforestation, le manque d'accès à la terre et les conditions de travail difficiles des ouvriers des plantations... Cette fois, craignant la contradiction portée par la journaliste et l'exposition de ses méthodes au Cameroun, le groupe a préféré abandonner les poursuites.<sup>4</sup>

Pour toutes ces raisons, l'ACAT suivra avec attention l'issue du procès fait aux agriculteurs qui se sont opposés aux pratiques de Socfin. ●

**NB** Cet article est en grande partie inspiré du rapport publié par le *Oakland Institute* en avril 2012 : *Comprendre les investissements financiers en Afrique. Le projet SOCFIN en Sierra Leone*.



Terres défrichées pour les plantations de Socfin, 2011.

1. Propos recueillis par les chercheurs du *Oakland Institute*, 25 février 2012.
2. *Comprendre les investissements financiers en Afrique. Le projet SOCFIN en Sierra Leone*, *Oakland Institute*, avril 2012.
3. FIDH, *Cambodia land cleared for rubber rights bulldozer*, 2011
4. Jusqu'où ira la « leçon de journalisme » de Vincent Bolloré ? *Le Monde diplomatique*, juin 2010